

224

(...)

Recteur, Darcix et Esquie quittance

Ce jourd'huy vingtroisiesme du mois de juin
mil six cens cinquante quatre avant midy a
villemur & regnant louis &a pardevant
moy no(tai)^{re} royal sousigne et presans les
tesmoins bas nommes dans ma boutique
establis en leurs personnes estienne
darcix m^e chirurgien et autre estienne
darcy son fils escolier et jean esquie habitans
dud. villemur lesquels de leur bon gre ont
declaire a m^e andre riviere pbre et recteur
dud. villemur absant qu()il les a paies des
acistances par eux randues en qualite de chantres
aux messes ^{hautes} quy ont este celebrees en l()eglise s^t
michel dud. villemur pour le service des tables
de la trinite et du purgatoire en lad. eglise
puis le huictiesme septambre dernier jusques
a ce jourd'huy ce quoy come bien paies
et satisfaits ils font quittance aud. sieur
riviere ainsy l()ont declairé es. presances
de anthoine savieres j(e)une marchand et
jean tailhefer dud. villemur signes avec lesd.
declairans et moy no(tai)^{re} requis

E. darcy Darcy J esquier

Savieres Tailhefer, p(re)se)nt

Esteverin, not(aire)

NB : registre en mauvais état